

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 25 novembre 1981.

RAPPORT⁽¹⁾

FAIT

au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur le projet de loi de nationalisation.

Par M. Etienne DAILLY,

Sénateur,

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Michel Charzat, député, sous le numéro 566.

(2) Cette Commission est composée de : MM. André Billardon, député, président ; Daniel Hoeffel, sénateur, vice-président ; Michel Charzat, député, Etienne Dailly, sénateur, rapporteurs.

Membres titulaires : MM. François d'Aubert, Georges Gosnat, André Laignel, Michel Noir, Jean-Paul Planchou, députés ; Jean-Pierre Fourcade, Jean Chérioux, André Fosset, Louis Perrein, Raymond Dumont, sénateurs.

Membres suppléants : MM. Alain Hauteccœur, Christian Goux, Guy Bêche, Raymond Forni, François Asensi, Jacques Godfrain, Charles Millon, députés ; Jacques Larché, René Tomasini, Raymond Bourguine, Pierre Ceccaldi-Pavard, Richard Pouille, Bernard Parmantier, Henri Duffaut, sénateurs.

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1^{re} lecture : 384, 456 et in-8° 51.

2^e lecture : 564.

Sénat : 1^{re} lecture : 36, 56 et in-8° 13 (1981-1982).

Nationalisations. — *Banques et établissements financiers - Caisse nationale des banques - Caisse nationale de l'industrie - Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas - Compagnie financière de Suez - Compagnie générale d'électricité - Compagnie de Saint-Gobain - Entreprises - Pechiney-Ugine-Kuhlmann - Rhône-Poulenc - Thomson-Brandt - Valeurs mobilières.*

MESDAMES, MESSIEURS,

Par lettre en date du 23 novembre 1981, M. le Premier ministre a fait connaître à M. le Président du Sénat et à M. le Président de l'Assemblée nationale que, conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, il avait décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de nationalisation.

La commission mixte paritaire s'est réunie au Palais-Bourbon, le mercredi 25 novembre 1981, sous la présidence de M. Georges Gosnat, doyen d'âge.

Elle a tout d'abord constitué son bureau. Ont été désignés :

Président : M. André Billardon.

Vice-président : M. Daniel Hoeffel.

Puis, sous la présidence de M. André Billardon, elle a nommé rapporteurs :

M. Michel Charzat pour l'Assemblée nationale.

M. Etienne Dailly pour le Sénat.

Après interventions de MM. Etienne Dailly et Michel Charzat, rapporteurs, puis de MM. Raymond Forni et Jean-Pierre Fourcade, M. André Billardon, président, a proposé à la commission mixte paritaire de délibérer sur le seul texte existant, à savoir celui qu'avait adopté l'Assemblée nationale et que le Sénat a rejeté dans son ensemble en adoptant la question préalable.

Par sept voix contre sept, la Commission n'a pas adopté cette proposition.

Le Président a, dès lors, constaté que la commission mixte paritaire n'était pas en mesure de parvenir à l'adoption d'un texte commun.